

FONDS AIR VEHICULES POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE

DESTINE AUX ASSOCIATIONS POUR L'ACHAT, LA LLD OU LA LOA :

- DE VEHICULE UTILITAIRE LEGER (VUL) OU POIDS-LOURD (PL) (Cat N) A «FAIBLES EMISSIONS» (ELECTRIQUE, GNV, GPL OU HYDROGENE)
- OU DE VELO CARGO, TRIPORTEUR, REMORQUE VELO, AVEC OU SANS ASSISTANCE ELECTRIQUE
- OU POUR L'ADAPTATION DE VUL OU DE PL (Cat N) , AU GPL AU GNV OU A L'ELECTRIQUE (CHANGEMENT DE MOTORISATION DU VEHICULE)

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS

Cadre réservé à Grenoble-Alpes Métropole :

Association :

Date de dépôt :

**Vous êtes une association et souhaitez investir dans un
nouveau véhicule faibles émissions ?**

**Grenoble-Alpes Métropole vous accompagne jusqu'à
18 000 € d'aides !**

1/ Identité du porteur de projet

Le représentant de l'association :

Nom, prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Téléphone / portable :

Mail :

2/ Identité de l'association

Raison sociale :

Adresse complète :

Téléphone / portable :

Mail :

Site internet :

Horaires d'ouverture :

Territoire géographique d'intervention :

.....

Objet de l'association :

Date de création de l'association :

N° SIREN/SIRET (association commerciale) :

N°RNA :

Forme juridique :

Association loi 1901

Autre (*précisez*) :

Nombre d'adhérents :

Nombre de personnes au bureau :

Composition du Conseil d'Administration ou du Bureau en exercice pour l'association, ou, à défaut, la liste des personnes chargées de son administration :

.....

CA annuel : Année N : Année N-1 :

Adhésion à une association de commerçants, un syndicat professionnel :

Oui

Non

Si oui, merci de préciser :

Budget annuel :

3/ Descriptif de l'investissement (1 fiche par véhicule si plusieurs demandes)

Nom et version du véhicule :

.....

Type de véhicule :

Petit VUL ≤ 2.5t Grand VUL/Petit PL > 2,5 t et ≤ 7 t PL > 7t

Energie : GNV Electrique Hydrogène GPL

Changement de motorisation vers du :

GNV Electrique GPL

Vélocargo, triporteur, remorque sans assistance électrique

Vélocargo, triporteur, remorque avec assistance électrique

Moyen d'acquisition :

Location avec Option d'Achat Location Longue Durée

Achat

Etat du véhicule :

Neuf

Occasion

INVESTISSEMENT	COUTS HT
Coût du véhicule ou du changement de motorisation	
RESSOURCES	MONTANTS
Autofinancement	
Emprunts	
Aide du Fonds Air Véhicules sollicitée	
Autres (à préciser) <i>ex : bonus d'Etat</i>	
TOTAL	

4/ Dans le cas d'un changement de véhicule, informations sur l'ancien véhicule

Mise à la casse de l'ancien VUL/PL : Oui Non

Motorisation : Diesel Essence Autre :

Type de véhicule :

Petit VUL $\leq 2.5t$ Grand VUL/Petit PL $> 2,5 t$ et $\leq 7 t$ PL $> 7t$

Date de 1^{ère} immatriculation du véhicule :

N° de vignette Crit'Air du véhicule :

Non classé Crit'Air 5 Crit'Air 4 Crit'Air 3 Crit'Air 2

Crit'Air 1 Electrique

Kilométrage moyen /an du véhicule :

- de 6000km entre 6000 et 12 000 km + de 12 000km

5/ Déclaration sur l'honneur

Le demandeur certifie exact les renseignements inscrits dans ce dossier et s'engage à fournir à Grenoble-Alpes Métropole toutes les informations jugées utiles pour compléter la demande et suivre sa réalisation.

Pour un véhicule acquis, le demandeur s'engage à ne pas revendre le véhicule et à fournir la preuve, à toute demande de GAM, de la possession du véhicule pendant la durée du règlement du dispositif

Pour un véhicule loué, le demandeur s'engage à ne pas modifier le contrat et à fournir la preuve, à toute demande de GAM, de la possession du véhicule pour une durée de deux ans suivant la conclusion du contrat

Dans le cas d'un véhicule hydrogène, le demandeur s'engage à ne pas bénéficier ou solliciter l'aide ZEV de la Région AURA

Fait à le

Nom et qualité du signataire :

Signature :

Tout dossier de demande de subvention doit être envoyé par email déposé en main propre à votre référent commerce / artisanat de Grenoble-Alpes Métropole **avant tout achat, engagement ou contrat de location.**

6/ Pièces à fournir au dépôt du dossier

- Le dossier de demande de subvention complété
- Une copie renseignée et signée du règlement.
- Une copie du **devis** du véhicule ou d'adaptation de motorisation ou du **projet de contrat de location longue durée ou location avec option d'achat sur une durée minimum de 24 mois.**
- RIB
- Attestations fiscales et sociales de l'URSSAF, TVA et des impôts
- L'extrait du Journal Officiel et/ou le récépissé de déclaration en préfecture et la composition du Conseil d'Administration ou du Bureau en exercice pour l'association, ou, à défaut la liste des personnes chargées de son administration
- Le bilan moral et financier de la dernière Assemblée Générale
- L'avis d'inscription au répertoire SIRENE

7/ Pièces à fournir pour paiement

- Une copie de certificat d'immatriculation indiquant la masse en charge maximale admissible du véhicule en service en KG ou PTAC (codeF2) pour le véhicule éligible à l'aide financière (hors vélocargos, triporteurs, remorques vélos).
 - Facture d'acquisition, de modification ou première facture acquittée pour les locations longue durée ou avec option d'achat
 - La feuille de route indiquant l'immatriculation du véhicule dans le cas de la LLD ou LOA de VUL ou de PL
 - Une photo prouvant la bonne apposition sur le véhicule aidé de l'autocollant fourni par Grenoble-Alpes Métropole indiquant que l'achat ou la location du véhicule a été soutenu par les financeurs
-
- En cas d'achat de véhicule d'occasion :

- Un certificat de cession du véhicule
 - Une copie du certificat d'immatriculation au nom du vendeur ou pour les vélos cargo, et remorques, la facture d'origine au nom du vendeur
- En cas d'adaptation d'un véhicule, la copie de la carte grise modifiée
- En cas de mise à la casse d'un véhicule :
- La preuve que le véhicule mis à la casse appartenait bien au bénéficiaire, spécifiant la date de 1^{ère} immatriculation du véhicule, son genre national et sa source d'énergie (carte grise de l'ancien véhicule barré ou à défaut une attestation sur l'honneur),
 - La preuve de la mise à la casse auprès d'un centre « véhicules hors d'usage" VHU agréé ou à une installation agréée de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage dans les 3 mois précédant ou les 6 mois suivant la facturation du nouveau véhicule (copie du cerfa 143-65*01)
 - Une attestation sur l'honneur spécifiant que le véhicule ancien n'est ni gagé, ni considéré comme un « véhicule endommagé » au sens des dispositions des articles L. 327-1 à L. 327-6 du code de la route et qu'il est assuré à la date de sa remise pour destruction ou de sa cession

8/ Autorisations

- J'autorise Grenoble-Alpes Métropole et/ou ses partenaires à me contacter pour témoigner de l'usage de mon véhicule à des fins d'études/d'évaluation ou de valorisation de cette bonne pratique.
- J'autorise Grenoble-Alpes Métropole et/ou ses partenaires à me contacter pour prendre des photos de mon véhicule faibles émissions à des fins d'études/d'évaluation ou de valorisation de cette bonne pratique.

Comment avez-vous été informé de l'existence du dispositif d'aide de la Métropole ?

- Concessionnaire automobile Communication internet Magazine
de la Métropole Fédération professionnelle Réunion/stand de la Métropole
lors d'un événement Autre :

**Votre interlocuteur unique, le service commerce-artisanat de
Grenoble-Alpes Métropole :**

☎ 04 57 38 50 39

✉ commerce.artisanat@lametro.fr

Toutes les informations sur cette aide sur le site :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/762-l-aide-a-l-achat-d-un-vehicule-faibles-emissions.htm>

Et via le formulaire de demande d'information :

<https://services.demarches.lametro.fr/autres-questions/demande-usager-zfe/>